



Snudi Force Ouvrière 76
Un syndicat de la FNEC FP **FO**

Immeuble Jules Ferry – Rue de l'Enseigne Renaud – 76 000 ROUEN
Tel : 06 24 05 11 08 (Secrétaire Départementale)

Mail : snudifo76@orange.fr Site : <http://snudifo76.fr>

RELEVÉ DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNUDI FO 76

MARDI 23 JANVIER 2024

L'Assemblée Générale du SNUDI FO 76 a réuni à Rouen, le 23 janvier 2024 31 adhérents.

Reprenant les traditions du mouvement ouvrier et du syndicalisme, selon lesquelles « le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix », parce que la guerre dessert les travailleurs, l'Assemblée Générale appelle à un cessez-le feu immédiat et permanent, ainsi que l'application du droit humanitaire international, alors que, partout, les guerres se multiplient et que les bombardements s'intensifient dans le conflit israélo-palestinien.

L'Assemblée Générale a pris connaissance et débattu des mesures de démantèlement de l'école, de destruction de nos services publics et de remise en cause de nos acquis sociaux par le Président Macron et son gouvernement. Elle ne l'accepte pas et ne se résigne pas, mettant tout en œuvre avec le SNUDI FO 76 pour résister à ces attaques.

L'Assemblée générale décide de poursuivre les réunions d'informations syndicales, les stages syndicaux et les tournées d'écoles pour établir les revendications des personnels en termes de conditions de travail et de postes manquants. Le Bureau Départemental organise régulièrement un calendrier de réunions et stages syndicaux et invite les adhérents à y participer ainsi qu'à promouvoir ces événements auprès des personnels qu'ils côtoient.

L'Assemblée Générale revendique :

- L'augmentation immédiate et sans contrepartie du point d'indice de 10 % et une ouverture des négociations pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis les années 2000 (28%)
- L'abandon du PACTE
- L'abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive et
- La création de tous les postes nécessaires en milieu ordinaire et dans les établissements spécialisés
- L'abrogation de PPCR
- L'abrogation de la loi Rilhac
- L'abandon des évaluations d'école
- L'abrogation de loi Blanquer de l'école de la Confiance
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH

L'Assemblée générale se félicite de la progression en 2023 du nombre de syndiqués. Le SNUDI FO 76 n'avait jamais atteint un si grand nombre de syndiqués depuis sa création. Cette progression du développement du syndicat est régulière depuis 3 ans.

L'Assemblée Générale engage tous ses adhérents à reprendre leur carte pour 2024 dès janvier et à faire adhérer autour d'eux pour continuer à renforcer le syndicat, outil indispensable pour résister et gagner sur les revendications individuelles et collectives.

Adopté à l'unanimité